

MOTION

A

Monsieur Serge LEPELTIER

Ministre

de

l'Ecologie

et

du Développement Durable

Villeneuve Loubet, le 4 mars 2005



MOTION

A

Monsieur Serge LEPELTIER

Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable

Attendu que

La décharge départementale des Alpes Maritimes de déchets ménagers et assimilés est située au lieu-dit « vallon de la Glacière », sur le territoire de la commune de Villeneuve-Loubet. Qu'elle accueille depuis octobre 2000 plus de 300 000 tonnes de déchets par an pour une durée de 13 ans. Qu'elle est située sur les nappes phréatiques qui alimentent en eau potable les communes de Villeneuve-Loubet, Cagnes-sur-Mer, Antibes, soit plus de 150 000 habitants.

Attendu que

Suite à un référé déposé auprès du Tribunal administratif de NICE (Dossier N°0104998-9) par l'association ADEV, membre du Collectif CADDE06, deux experts ont été nommés par ordonnance du 20 décembre 2001 afin d'évaluer les effets de cette décharge sur la santé publique.

Attendu que

Les experts ont mis en évidence de graves dysfonctionnements dans le fonctionnement de cette décharge, puisqu'ils ont démontré que la décharge n'était pas étanche (réunion du 20 juillet 2004, maison des avocats à Nice).

Attendu que

L'exploitant a lui-même reconnu l'existence de graves dysfonctionnements dans le fonctionnement de cette décharge (août 2004).

Attendu que

Le Préfet des Alpes-Maritimes a mis en demeure l'exploitant, le 20 septembre 2004, de respecter sans délais les dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation du 17 octobre 2000 suite aux fuites constatées sur le bassin des lixiviats.

Attendu que

Les risques sur la santé publique existent, et que les risques de pollution des nappes phréatiques par les métaux lourds sont très importants.

Attendu que

Le contrôle des métaux lourds et la mesure des paramètres toxiques ne sont pas effectués régulièrement sur l'eau destinée à la consommation humaine.

Attendu que

Près de 1000 personnes des communes concernées ont signé notre pétition réclamant la mise en place d'un contrôle des métaux lourds notamment de l'arsenic dans l'eau potable provenant des nappes phréatiques situées sous la Décharge de la Glacière (Signatures remises ce jour, le 4 mars 2005 à M. Le Préfet, Pierre BREUIL), dont copie ci-jointe.

Nous vous demandons :

- **La mise en place d'un contrôle mensuel des teneurs précises en métaux lourds dont l'arsenic, sur l'ensemble des nappes phréatiques situées sous la décharge de la Glacière et qui sont destinées à la consommation humaine, cela sur une durée de 30 ans.**
- **Que ces contrôles soient effectués sur les différentes nappes concernées:**
 - **station de pompage des puits des Ferrayonnes** alimentant 99% de la commune de Villeneuve-Loubet (nappes alluviales situées à 10 mètres de profondeur).
 - **station de pompage des Tines** alimentant 60 % de la commune de Cagnes-sur-Mer, (eau mélangée, nappe_située à 60 mètres de profondeur).
 - **station de pompage du Loubet** alimentant 20% de la commune d'Antibes (nappe située à 350 m de profondeur)
- **Que les valeurs mesurées et communiquées aux parties soient précises et non pas « inférieures à la limite autorisée » ceci afin de contrôler toute évolution des pollutions.**
- **De faire parvenir mensuellement ces résultats (métaux lourds [paramètres toxiques] + physico chimiques) aux membres de la C.L.I.S. de la Décharge du Vallon de la Glacière (Associations y comprises).**
- **En application du principe de précaution et pour tenir compte des risques de pollution avérés, mettre un terme définitif à l'exploitation de la décharge départementale de La Glacière, située sur le territoire de la commune de Villeneuve Loubet.**

Nous sommes persuadés que notre démarche recevra de votre part un accueil favorable et que vous voudrez bien nous accorder toute votre attention pour que ce dossier puisse être traité avec logique et sagesse.

Restant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires et pour vous rencontrer.

Veillez agréer, je vous prie, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos respectueux sentiments.

Fait à Villeneuve Loubet, le 4 mars 2005

Serge Jover
Président de l'A.D.E.V.
Vice Président du Collectif CADDE06